

Conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Pouvoirs : 6
Absents non représentés : 2

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 014-211407127-20240924-05CM2024041-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/09/2024**

Référence de la délibération : 05-CM-2024-041

Date de convocation du CM : 18/09/2024

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 24/09/2024**

05-CM-2024-041 – Réfection de l'église Sainte-Croix : Architecte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2422-1 et L2422-2,

Vu la délibération n° 14-CM-2023-070 du 19 décembre 2023, donnant autorisation au maire de lancer une consultation pour recruter un architecte dans le cadre des travaux de rénovation de l'église Sainte-Croix,

Vu l'avis favorable des commissions Urbanisme et Travaux du 9 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 12 septembre 2024,

Considérant que les travaux de réfection de l'Eglise Sainte-Croix nécessitent d'avoir recours à un architecte du patrimoine,

Considérant que seul le cabinet Jacquemard a répondu à la consultation,

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 25 voix exprimées, 21 pour, et 4 contre (MM. Thomas et Marie et M. Lemarchand pour lui-même et pour Mme Demoy),

Article 1 : **APPROUVE** le choix du Cabinet Jacquemard pour :

- Mission diagnostic : 13 400,00 € HT
- Réalisation des travaux : 11 % du montant des travaux hors taxes.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement correspondant.

Article 3 : **AMPLIATION** de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

Le Maire,

Christian Le Bas

